AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-2-6-60582077

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »
(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 477

ABONNEMENT ANNUEL :
60,00 F
Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 150 du 22 MAI 1980

V I G N E

- Mildiou

Les oeufs d'hiver sont arrivés à maturité depuis la fin du mois d'AVRIL.

Quelques infections primaires ont pu se produire avec les précipitations du 12 au 14 (pluies d'orages importantes dans certaines régions). Le temps orageux et pluvieux que nous connaissons depuis le 19 va permettre d'autres contaminations en raison des températures moyennes relativement élevées.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement du 28 au 31 MAI.

Pour les produits à utiliser, consulter la note fournie avec le bulletin N° 143 du 17 Mars.

Dans la liste des produits systémiques, il convient de remplacer le MIKAL M (phoséthyl d'aluminium + mancozèbe) par son nouveau nom commercial : RHODAX.

- Oïdium

La lutte contre cette maladie ne doit pas être négligée.

Ajouter à la bouillie, un produit à base de : bénomyl, dichlofluamide, dinocap, méthylthiophanate, soufre, fénarimol et triadiméfon.

- Acariens (araignée jaune)

Quelques attaques sont constatées dans certains vignobles du Puy-de-Dôme (PERIGNAT-LES-SARLIEVE) et de l'Allier (CHEMILLY, BESSON). Les feuilles atteintes prennent un aspect grisaillé et se dessèchent.

Si nécessaire, utiliser de préférence un acaricide spécifique.

DIRECTEUR-GÉRANT P. JOURNET

P. 57

GRANDES CULTURES

CEREALES

- Fusariose des tiges (blé)

Cette maladie est visible sur la base des tiges dans quelques parcelles du département de l'Allier et atteint même les noeuds dans la région de POEZAT.

Dans ces parcelles, il convient d'intervenir dès le stade gonflement (stade 9-10).

Les spécialités homologuées ou en autorisation provisoire de vente sont les suivantes :

BAVISTINE M, EPIDOR P, KOMBAT, MILKUR.

- Oïdium (blé)

Cette maladie se rencontre dans de nombreux champs, en toutes régions. Les attaques se limitent, en général, à la base du feuillage.

Dans certaines parcelles une progression est constatée sur les feuilles intermédiaires sans toutefois atteindre les dernières.

Une surveillance particulière pour l'instant est à envisager.

- Septoriose (blé)

Depuis quelques jours, à la suite de nombreuses pluies d'orages, cette maladie progresse assez rapidement à partir des feuilles attaquées de la base (régions d'AIGUEPERSE et d'ISSOIRE - Puy-de-Dôme).

Elle atteint parfois le feuillage supérieur (région de SANSSAT - Allier) où une intervention s'avère nécessaire.

Il y a lieu d'effectuer un traitement dès que les premières taches sont decelées sur les dernières feuilles.

Les spécialités suivantes peuvent être utilisées :

GREX, CEREBEL, BAVISTINE M, BAVISTINE M 72, GREX TX, SANDOMIL M, ZELOR, CEREBEL N, VEREOR CM 72, DARYLINE M, DEROSAL M 60, EPIDOR P, KOMBAT, MILKUR, CERETAL liquide, GERBEL, GERBEL S, BRONX, BRONX T, BLEDOR 3, BAYLETON TOTAL, MILCAP, SILODOR 80, SILODOR, TRIAL, DITHANE M 45 S, RH 73-2, DARYL 96, PELTAR, PELTAR M, SAPROL M, BAYLETON CF épi, DACONIL, BRAVO 6 F, BAVICAL F, TILT 325, RIMIDINE plus, TILT 125.

A la suite de divers essais réalisés en 1979, il est à signaler que les meilleurs résultats ont été donnés par les spécialités contenant du captafol.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION
PHYTOSANITAIRE,

A. FARGEIX

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.

NOTE CONCERNANT

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV) et l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM).

Elle a pour but de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole concernant l'usage des pyréthrinoïdes en formulation liquide dans la lutte contre la Pyrale du maïs en 1980 et de rappeler les moyens de lutte classiques contre ce ravageur.

Depuis 1962 seules les formulations microgranulées ont été autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la larve lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action insecticide polyvalente, présentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile, des risques limités.

A l'encontre de ces avantages il faut bien reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs-enjambeurs ou d'appareils aériens, constitue un sérieux handicap.

L'arrivée sur le marché d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyrethrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et semble-t-il plus rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit certains agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade un peu plus précoce du maïs.

Se référant à certains résultats satisfaisants obtenus l'an passé sur Pyrale et considérant les effets intéressants obtenus sur des populations très abondantes de pucerons, sans toujours savoir si la lutte contre ces derniers insectes était justifiée, de nombreux maïsiculteurs seront tentés d'user d'une telle méthode lors de la prochaine campagne.

Nous tenons à souligner le manque de recul pour juger objectivement de l'efficacité et de l'innocuité de cette technique. La rémanence des pyréthrinoïdes est encore mal connue et l'on peut émettre des craintes à l'égard d'une faune auxiliaire abondamment présente dans les maïs à l'époque des traitements, faune auxiliaire susceptible de préserver aussi les orges à l'automne d'attaques graves de pucerons.

Il serait excessif de condamner à priori l'avenir de telles pratiques, mais il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1980 de pyréthrinoïdes liquides en traitement précoce sur maïs ; des études sont menées pour en préciser les effets.

Nous rappelons, ci-après, la liste des produits actuellement homologués ou en autorisation provisoire de vente pour lutter contre la Pyrale du maïs. Il s'agit de formulations microgranulées.

P../58

TYPE DE PRODUITS	MATIERES ACTIVES NOMS	MATIERES ACTIVES DOSES/HA	SPECIALITES COMMERCIALES NOMS	SPECIALITES COMMERCIALES TENEURS	SPECIALITES COMMERCIALES DOSES/HA
PRODUITS BIOLOGIQUES	Bacillus thuringiensis		Bactospeïne Dipel	500 U A A K/mg 360 U I/mg	30 kg
PRODUITS CHIMIQUES	chlorpyriphos	375 g	Dursban 1,5 G	1,5 %	25 kg
	endosulfan	1250 g	Thiodan 5 G	5 %	25 kg
	etrimfos	750 g	Ekamet Gran.	5 %	15 kg
	fénitrothion	750 g	Pirizol Sumifène	3 %	25 kg
	parathion	750 g	Ecadion Gran. Ekatox 2,5 G Sopral Gran.	2,5 %	30 kg
	permethrine	75 g	Perthrine MG	0,3 %	25 kg
	phoxime	1250 g	Agridine 5 G Volaton 5	5 %	25 kg
	phoxime	625 g	Ditox	2,5 %	25 kg
	profenophos	1250 g	Pirizol super	5 %	25 kg
	tetrachlorvinphos	1500 g	Gardona G 5	5 %	30 kg
	triazophos	1250 g	Hostathion GS Hostathion 5 G	5 %	25 kg

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne PERTHRINE MG, première pyrethrinoïde de synthèse en formulation micro granulée, pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.